

CTPC & CNEA des 25 et 26 janvier 2006

déclaration du SNETAP-FSU sur les points de l'ordre du jour relatifs aux évolutions des structures

Le Président de la République lors de sa présentation des vœux aux français a réaffirmé la portée des valeurs de notre République et notamment de la laïcité. Nous espérons que le Ministre de l'Agriculture et son administration ont entendu le propos.

Nous devons aussi convenir que le dossier a évolué, il est moins négatif qu'il ne l'était à la fin du mois de novembre, période initialement prévue pour recueillir les avis des instances de concertation. Nous devons mettre ce recul notamment à la détermination manifestée par les personnels relayée par les organisations syndicales dont le SNETAP-FSU. Aussi, nous saluons les réaffectations opérées depuis, par le cabinet du Ministre et la DGER.

Nous ne reviendrons pas sur les nombreux dysfonctionnements, l'administration les ayant actés lors de la bilatérale DGER/SNETAP-FSU en proposant notamment :

-la réunion d'un groupe de travail émanation du CNEA qui sera conduit à faire le bilan et cadrer les prochains exercices.

-un séminaire à l'attention des autorités académiques parachèvera cette préparation;

-une expertise sera conduite par la DGER pour vérifier la conformité des PREA avec le 4ème SNPF.

Ceci rappelé, le contexte politique demeure extrêmement négatif et préjudiciable au service public d'éducation et notamment l'EAP qui en est une composante.

- si la DGH est passée d'une hypothèse de - 3% à une fourchette de -1,5 à -2%, elle reste très négative compte tenu de l'effet du cumul des années;
- le contexte nouveau des orientations prises dans le 4ème SHMA conforté par le vote des Lois relatives à la cohésion sociale et à l'égalité des chances créé pour le seul service public d'EA une concurrence issue de la volonté de développer l'apprentissage à son seul détriment confirmant ainsi le désengagement de l'Etat et le report induit sur la fiscalité locale;
- la conception de la LOLF et le lobbying des MFREO assurent leur développement et privilégient les formations à RA au détriment du TP public ou privé. Pour ce dernier, il faut préciser que de nombreuses fermetures de classes affichées dans cette exercice, correspondent en fait à des régularisations.

Les chiffres:

Si nous constatons une limitation du nombre de fermetures des classes affichée, l'offre de formation tant dans sa diversité que dans sa capacité d'accueil s'en trouve considérablement réduite à l'issue de cet exercice:

- 28 sections disparaissent dont 16 pour le seul bac techno.

Comme l'an dernier pour les grilles horaires, la rénovation du bac technologique semble davantage avoir été guidé par des préoccupations de gestion que par des préoccupations pédagogiques;

- au delà de ce redimensionnement de l'EAP celui-ci est en train de perdre toutes

ses spécificités réellement positives d'école de la réussite que lui procurait les petits effectifs et le travail alors possible avec les petits groupes.

Nous pensions aussi que l'engagement pris par le Ministre devant la représentation nationale concernant les 4ème et les 3ème serait suivi des effets et si nous avons entendu les précisions données par la DGER sur ces classes, seules fermeraient celles correspondant à la demande des établissements, il se trouve des autorités académiques récalcitrantes pour passer outre, le solde fait apparaître une disparition de 6 classes.

Autre classe d'entrée dans l'EAP, les classes de secondes, 7 classes disparaissent alors même que les objectifs du 4ème SHMA ambitionnaient de porter les effectifs scolarisés dans ses classes à 5,5% du total pour conforter la filière technologique; la logique de casse liée au « contexte » emportera vraiment tout: le bain et notre capacité à accueillir des jeunes dans l'EAP.

Les filières « production » connaissent aussi beaucoup trop de fermetures de sections au delà de notre capacité d'accueil, c'est l'âme même ou le cœur des métiers auxquels prépare l'EAP qui est sacrifié! Le rapport DERYCKE envisageait comme nécessaire un rythme de 12000 installations par an pour assurer le renouvellement des générations en agriculture au milieu des années 90, or, il se trouve que par les effets conjugués des orientations de la PAC et d'une stricte application des effets de seuils pour le service public, des sections « production » disparaissent et des jeunes sont écartés de leur choix initiaux sans réelles alternatives possibles.

Enfin, comment ne pas être inquiet du sort réservé à certaines régions notamment des régions géographiquement et économiquement défavorisées, l'Auvergne, le Limousin qui ressortent de cet exercice avec un solde extrêmement négatif et une évolution tout aussi négative de leur DGH. On ose espérer cependant que cette évolution n'est pas le fait d'une mauvaise gestion des autorités académiques, car rien ne serait plus injuste que ce soit les usagers qui en paient les pots cassés.

Il est proposé la transformation du LPA de St Hilaire en LEGTA, nous nous en réjouissons. Cependant, cela nous amène à poser deux questions:

- Que devient l'application de la LOA de 99 qui prévoyait la transformation des LEGTA et LPA en LEGTPA dans les cinq ans suivant sa promulgation?
- Quel rapport entre la suppression d'une classe de 4ème et la transformation en LEGTA?

C'est très cher payé !

Nous avons une certaine habitude du Président de la République pour savoir que les promesses qu'il fait ne valent que pour ceux qui ont la naïveté d'y croire. Cependant en ce qui concerne la stricte application des lois relatives à la laïcité, il ne tient qu'au Ministre et à son administration que les paroles du Président aient encore un sens pour une réelle prise en considération par l'Etat du service public d'enseignement agricole.